

PROGRAMMES

Histoire-géographie

Lycée - LEGT

COLLECTION TEXTES DE RÉFÉRENCE

T le

séries générales et
option internationale

- ➔ Les arrêtés d'application
- ➔ Le texte intégral du programme officiel
- ➔ L'organisation et les horaires de la classe

E

Z-92

(1,2012)

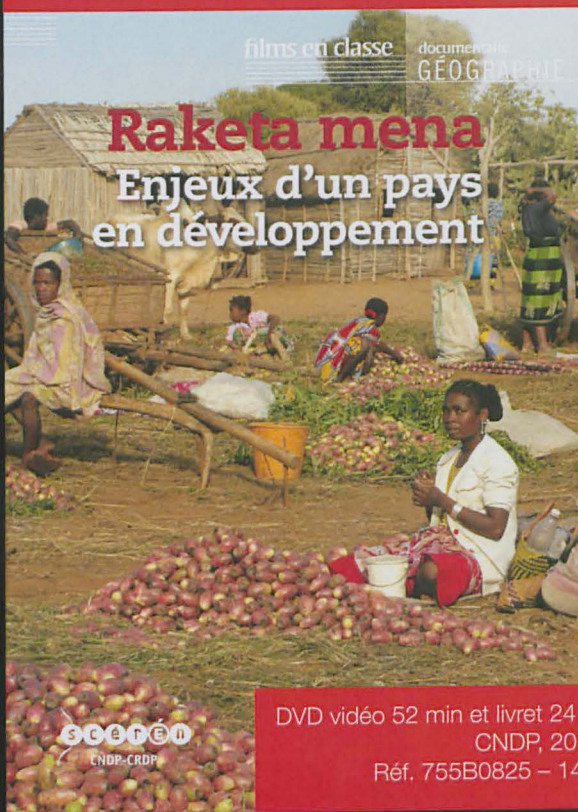
CNDP-CRDP

EN VIGUEUR
À LA RENTRÉE
2012-2013



Collection pluridisciplinaire, « films en classe » propose une sélection de documentaires, fictions ou docu-fictions. À l'école, au collège et au lycée, elle apporte des savoirs et des repères pour enseigner.

Directeur de collection : Daniel Ellezam

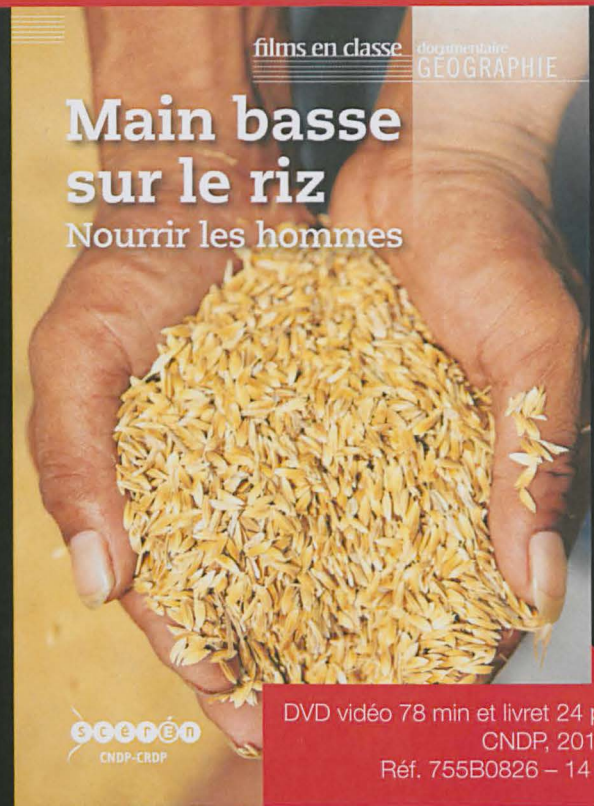


DVD vidéo 52 min et livret 24 p.
CNDP, 2012
Réf. 755B0825 – 14 €

À Madagascar, la région de l'Androy dans le sud ouest du pays est une des plus pauvres et des plus arides du pays. Hery A. Rasolo, réalisateur malgache, livre ici une vision de l'intérieur pour mettre en évidence les dysfonctionnements qui conduisent au maintien de la pauvreté et nous permet ainsi d'aborder les grandes problématiques de la systémique du sous développement.

Réalisateur : Hery A. Rasolo
Auteur du livret : Henry Dufour

5^e, 2^{de}, lycée professionnel



DVD vidéo 78 min et livret 24 p.
CNDP, 2011
Réf. 755B0826 – 14 €

Main basse sur le riz explique les mécanismes qui ont conduit à la flambée des prix mondiaux du riz au printemps 2008. Le film décrit les solutions envisagées pour éviter de nouvelles « émeutes de la faim » et permet d'étudier le rôle des principaux acteurs de la filière internationale du riz dans le contexte de défi alimentaire mondial, de l'Asie du Sud-Est à l'Afrique de l'Ouest, en passant par l'Europe occidentale.

Réalisateurs : Jean Crépu et Jean-Pierre Boris
Auteur du livret : Sevan Ananian

5^e, 2^{de}, lycée professionnel

Georg-Eckert-Institut BS78



1 140 650 X

Points de vente

- Librairies des CRDP et CDDP (adresses sur cndp.fr)
- Librairie de l'éducation – Métro Mabillon

NoVert 0 800 008 212 7



Histoire - géographie

Classe terminale des séries générales (ES, L, S)
et classe terminale conduisant au baccalauréat général, option internationale

Programme en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Direction générale de l'enseignement scolaire

Édition mai 2012

Centre national de documentation pédagogique

Retrouvez l'ensemble des programmes collège et lycée

sur le site du SCÉRÉN-CNDP :

www.cndp.fr/produits/pubadmin/

Directeur de publication

Jean-Marc MERRIAUX

Directrice de l'édition

Claude RENUCCI

Coordination éditoriale

Sibylle DU CHAFFAUT

CNDP, Téléport 1 @4 - 86961 Futuroscope cedex

Maquette

Fabien BIGLIONE

Maquette de couverture

Catherine VILLOUTREIX

Mise en pages

Muriel MAROUSSIE

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Braunschweig
- Bibliothek -

2012/3163

F
Z-92
(1,2012)

© CNDP - 2012

ISBN : 978-2-240-03280-5

ISSN : 1778-2767

« Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5-2° et 3°, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », **toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CNDP est illicite** (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

Sommaire

Textes officiels	5
Programme des séries ES et L	9
Préambule	9
Histoire – Regards historiques sur le monde actuel	11
Géographie – Mondialisation et dynamiques géographiques des territoires	13
Programme de la série S	17
Des clés historiques et géographiques pour lire le monde	17
Programme	18
Programme des classes terminales conduisant au baccalauréat général, option internationale	21
Préambule	21
Histoire - Regards historiques sur le monde actuel	22
Géographie - Mondialisation et dynamiques géographiques des territoires	23
Horaires	25
Définition des épreuves	31
Baccalauréat général, séries économique et sociale et littéraire	31
Baccalauréat général, série scientifique	35

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

Article 3 – Les dispositions relatives à l'enseignement de l'histoire-géographie en classe terminale de l'année au 30 juillet 2007 fixent le programme de l'enseignement de l'histoire-géographie dans le cycle terminal des séries générales sont applicables à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2011.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général
de l'enseignement scolaire
J.-M. Baudry

T

extes officiels

□ Arrêté du 12 juillet 2011

fixant le programme de l'enseignement spécifique d'histoire-géographie en classe terminale des séries économique et sociale et littéraire.

JO du 20 septembre 2011

BO spécial n° 8 du 13 octobre 2011

NOR : MENE1119430A

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, porte-parole du Gouvernement,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 9 juin 2011 ;

arrête

Article premier – Le programme de l'enseignement spécifique d'histoire-géographie en classe terminale des séries économique et sociale (ES) et littéraire (L) est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

Article 3 – Les dispositions relatives à l'enseignement de l'histoire-géographie en classe terminale de l'arrêté du 30 juillet 2002 fixant le programme de l'enseignement de l'histoire-géographie dans le cycle terminal des séries générales sont abrogées à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général
de l'enseignement scolaire,*
J.-M. BLANQUER.

□ **Arrêté du 12 juillet 2011**

fixant le programme de l'enseignement facultatif d'histoire-géographie en classe terminale de la série scientifique.

JO du 20 septembre 2011

BO spécial n° 8 du 13 octobre 2011

NOR : MENE1119472A

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, porte-parole du Gouvernement,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 9 juin 2011 ;

arrête

Article premier – Le programme de l'enseignement facultatif d'histoire-géographie en classe terminale de la série scientifique est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, 12 juillet 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'enseignement scolaire,*

J.-M. BLANQUER.



Programme des séries ES et L

□ Arrêté du 9 février 2012

fixant le programme de l'enseignement de l'histoire-géographie dans les classes terminales conduisant au baccalauréat général, option internationale.

JO du 3 mars 2012

BO n° 13 du 29 mars 2012

NOR : MENE1203980A

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, porte-parole du Gouvernement,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 19 janvier 2012 ;

arrête

Article premier – Le programme de l'enseignement de l'histoire-géographie dans les classes terminales conduisant au baccalauréat général, option internationale, est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

Article 3 – Les dispositions relatives aux classes terminales de l'arrêté du 24 octobre 2005 fixant le programme des épreuves spécifiques d'histoire-géographie du baccalauréat, option internationale, sont abrogées à la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.

Article 4 – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, 9 février 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'enseignement scolaire,*

J.-M. BLANQUER.

P

rogramme des séries ES et L

□ Annexe de l'arrêté du 12 juillet 2011

fixant le programme de l'enseignement spécifique d'histoire-géographie en classe terminale des séries économique et sociale et littéraire.

BO spécial n° 8 du 13 octobre 2011

Préambule

La classe de première a permis d'approfondir l'approche synthétique et problématisée propre à l'enseignement de l'histoire et de la géographie au lycée et de répondre, grâce à la recherche du sens et à l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique, aux finalités culturelles, civiques et intellectuelles de cet enseignement.

En classe de terminale des séries ES et L, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires.

Les programmes de cette classe, identiques pour les deux séries, donnent des clés pour une lecture historique et géographique du monde actuel. Les modalités de leur mise en œuvre s'inscrivent dans la continuité de celles des programmes des classes de seconde et de première :

- parité horaire entre les deux disciplines ;
- place importante des études de cas en géographie et des études délimitées et mises en perspective en histoire ;
- utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- liberté et responsabilité pédagogiques du professeur, qui peut construire son itinéraire non seulement au sein de chacun des programmes d'histoire et de géographie, mais encore en les articulant, autant qu'il le jugera nécessaire, autour de points de convergence.

Cette mise en œuvre doit également préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures grâce à l'acquisition de connaissances et à l'approfondissement des capacités et des méthodes figurant dans le tableau qui suit, et qui ont été progressivement maîtrisées de la seconde à la première. Dans cette perspective, une attention soutenue sera particulièrement accordée au développement du sens critique et à l'organisation d'un travail autonome.

Capacités et méthodes

I - Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux

1) Identifier et localiser	<ul style="list-style-type: none">• Nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques• Nommer et localiser les grands repères géographiques terrestres• Situer et caractériser une date dans un contexte chronologique• Nommer et localiser un lieu dans un espace géographique
2) Changer les échelles et mettre en relation	<ul style="list-style-type: none">• Situer un événement dans le temps court ou le temps long• Repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projection différents• Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques)• Confronter des situations historiques ou/et géographiques

II - Maîtriser des outils et méthodes spécifiques

1) Exploiter et confronter des informations	<ul style="list-style-type: none">• Identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)• Prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire• Cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée• Critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes...)
2) Organiser et synthétiser des informations	<ul style="list-style-type: none">• Décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique• Réaliser des cartes, croquis et schémas cartographiques, des organigrammes, des diagrammes et schémas fléchés, des graphes de différents types (évolution, répartition)• Rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique• Lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description
3) Utiliser les Tic	<ul style="list-style-type: none">• Ordinateurs, logiciels, tableaux numériques ou tablettes graphiques pour rédiger des textes, confectionner des cartes, croquis et graphes, des montages documentaires

<p>1) Développer son expression personnelle et son sens critique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs) • Développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue • Participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire
<p>2) Préparer et organiser son travail de manière autonome</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux) • Mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective • Utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects.

Histoire – Regards historiques sur le monde actuel

Introduction

Le programme de terminale des séries ES et L se situe dans la continuité de ceux de seconde et de première. Il en reprend l'organisation thématique déclinée en questions, elles-mêmes abordées à partir d'études précises. Il permet d'acquérir des connaissances et d'approfondir des capacités et des méthodes acquises lors des deux années précédentes, en accordant une grande place à l'organisation du travail autonome et au travail critique sur les sources. Parmi ces dernières, les productions artistiques doivent faire l'objet d'une attention particulière, conformément aux objectifs de l'enseignement de l'histoire des arts.

Ce programme, qui offre l'opportunité de développer une réflexion historique et d'appréhender les démarches de la discipline, est ainsi de nature à préparer les élèves aux exigences de l'enseignement supérieur en leur permettant d'approfondir leur réflexion historique et d'appréhender les démarches de la discipline.

Le fil conducteur du programme

Le programme propose un éclairage des enjeux majeurs du monde actuel à partir du regard spécifique de l'historien. Afin de faire comprendre d'emblée ce qui caractérise ce regard, le premier thème est consacré à une réflexion sur la discipline, montrant ce qui différencie l'histoire d'autres rapports des sociétés à leur passé, le rapport patrimonial et le rapport mémoriel, et mettant en évidence la démarche critique de l'historien et ses outils. Les trois thèmes suivants (« Idéologies, opinions et croyances en Europe et aux États-Unis de la fin du XIX^e siècle à nos jours », « Puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours », « Les échelles de gouvernement

dans le monde de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours ») ont été choisis de façon à ce que soient abordés des sujets essentiels à la compréhension du monde actuel, en faisant appel à des temporalités différentes adaptées à chacun des thèmes.

Pour traiter le programme

Les quatre thèmes sont déclinés en dix questions dont la mise en œuvre se fait à partir d'études reliées aux problématiques des thèmes et des questions. Loin de constituer une juxtaposition d'objets singuliers, ces études, choisies en fonction de leur pertinence pour faire comprendre une période et/ou un phénomène historique, doivent être sous-tendues par une problématique et impliquent une mise en perspective par rapport à la question traitée.

Le professeur exerce pleinement sa liberté et sa responsabilité pédagogiques. Il a la possibilité de construire son propre itinéraire en traitant les thèmes dans un ordre différent de celui de leur présentation, à l'exclusion du thème 1 qui doit ouvrir obligatoirement la mise en œuvre du programme. À l'intérieur de chaque thème, les questions peuvent être traitées dans un ordre différent.

Thème 1 – Le rapport des sociétés à leur passé (9-10 heures)

Questions	Mise en œuvre
Le patrimoine : lecture historique	Une étude au choix parmi les trois suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • le centre historique de Rome ; • la vieille ville de Jérusalem ; • le centre historique de Paris.
Les mémoires : lecture historique	Une étude au choix parmi les deux suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • l'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France ; • l'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie.

Thème 2 – Idéologies, opinions et croyances en Europe et aux États-Unis de la fin du XIX^e siècle à nos jours (15-17 heures)

Questions	Mise en œuvre
Socialisme et mouvement ouvrier	<ul style="list-style-type: none"> • Socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1875.
Médias et opinion publique	<ul style="list-style-type: none"> • Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France depuis l'affaire Dreyfus.
Religion et société	<ul style="list-style-type: none"> • Religion et société aux États-Unis depuis les années 1890.

Thème 3 – Puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours (17-18 heures)

Questions	Mise en œuvre
Les chemins de la puissance	<ul style="list-style-type: none">• Les États-Unis et le monde depuis les « 14 points » du Président Wilson (1918).• La Chine et le monde depuis le « mouvement du 4 mai 1919 ».
Un foyer de conflits	<ul style="list-style-type: none">• Le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Thème 4 – Les échelles de gouvernement dans le monde de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours (16-17 heures)

Questions	Mise en œuvre
L'échelle de l'État-nation	<ul style="list-style-type: none">• Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement et administration. Héritages et évolutions.
L'échelle continentale	<ul style="list-style-type: none">• Le projet d'une Europe politique depuis le congrès de La Haye (1948).
L'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none">• La gouvernance économique mondiale depuis 1944.

En histoire, comme en géographie, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures.

Géographie – Mondialisation et dynamiques géographiques des territoires

Introduction

Ce programme se situe dans le prolongement de celui des classes de seconde et de première, tant du point de vue des connaissances que des capacités et des méthodes à acquérir par les élèves. La classe de terminale doit permettre une préparation à l'enseignement supérieur. Une attention soutenue sera ainsi accordée à l'acquisition d'une plus grande autonomie par les élèves et à l'exercice du sens critique qui fait l'objet d'un point de programme spécifique dédié à une réflexion sur les enjeux de la représentation cartographique.

Le fil conducteur du programme

En classe de première, en histoire et en géographie, une approche du processus de mondialisation a déjà été entreprise. Le programme de terminale approfondit cette

thématique et l'article avec d'autres grilles de lecture du monde ; le phénomène de mondialisation est ainsi mis en regard avec des logiques plurielles d'organisation de l'espace mondial (géo-économiques, géopolitiques, géo-environnementales et géoculturelles). Le programme propose des approches territoriales à différentes échelles, de la ville aux grandes aires continentales, pour prendre en compte la complexité et les évolutions d'une planète mondialisée.

Pour traiter le programme

Le programme comporte huit questions organisées en trois thèmes.

Le premier thème vise à présenter et à discuter quelques grandes notions et grilles d'analyse (développement, développement durable, puissance, réseaux, mondialisation, Nord/Sud, centre/périphérie, aires de civilisation, rôle des États...) permettant une lecture des territoires mondiaux. Ces outils sont mis au service de l'étude d'un espace dont la situation géographique sur la planète est complexe : la Russie. Les grilles de lecture du thème 1 seront ensuite reprises tout au long du programme. Ce thème est donc obligatoirement étudié en début d'année.

Le thème 2 aborde les dynamiques de la mondialisation. Le thème 3 porte sur trois grandes aires continentales, appréhendées chacune selon une problématique spécifique. Pour chaque aire continentale, le programme prévoit trois entrées qui éclairent cette problématique : une étude de cas, une thématique générale et l'étude d'un ou de deux États (dans ce dernier cas, l'approche est comparative). Le professeur détermine l'ordre dans lequel les thèmes 2 et 3 sont traités en fonction de son projet pédagogique. De même, au sein de ces thèmes 2 et 3, les différentes questions peuvent être abordées dans un ordre librement choisi.

Comme en classes de seconde et de première, le programme accorde une place substantielle aux études de cas ; celles-ci ont une portée générale par les problématiques qu'elles soulèvent, les méthodes qu'elles mettent en œuvre, les enjeux et les choix qu'elles illustrent.

On accordera une place essentielle à la construction de représentations cartographiques par les élèves (croquis et schémas) afin de rendre compte des multiples dimensions territoriales du programme.

Thème 1 introductif – Clés de lectures d'un monde complexe (10-11 heures)

Questions	Mise en œuvre
Des cartes pour comprendre le monde	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude consiste à approcher la complexité du monde par l'interrogation et la confrontation de grilles de lectures géopolitiques, géo-économiques, géoculturelles et géo-environnementales. • Cette étude, menée principalement à partir de cartes, est l'occasion d'une réflexion critique sur les modes de représentations cartographiques.

Questions	Mise en œuvre
Des cartes pour comprendre la Russie	Les grilles de lectures de la question 1 sont utilisées pour appréhender la complexité d'une situation géographique : la Russie, un État-continent eurasiatique en recomposition.

Thème 2 – Les dynamiques de la mondialisation (18-20 heures)

Questions	Mise en œuvre
La mondialisation en fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Un produit mondialisé (étude de cas). • Processus et acteurs de la mondialisation. • Mobilités, flux et réseaux.
Les territoires dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville mondiale (étude de cas). • Pôles et espaces majeurs de la mondialisation ; territoires et sociétés en marge de la mondialisation. • Les espaces maritimes : approche géostratégique.
La mondialisation en débat	<ul style="list-style-type: none"> • États, frontières et mondialisation. • Débats et contestations.

Thème 3 – Dynamiques géographiques de grandes aires continentales (29-31 heures)

Questions	Mise en œuvre
L'Amérique : puissance du Nord, affirmation du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Le bassin caraïbe : interface américaine, interface mondiale (étude de cas). • Le continent américain : entre tensions et intégrations régionales. • États-Unis-Brésil : rôle mondial, dynamiques territoriales.
L'Afrique : les défis du développement	<ul style="list-style-type: none"> • Le Sahara : ressources, conflits (étude de cas). • Le continent africain face au développement et à la mondialisation. • L'Afrique du Sud : un pays émergent.
L'Asie du Sud et de l'Est : les enjeux de la croissance	<ul style="list-style-type: none"> • Mumbai : modernité, inégalités (étude de cas). • L'Asie du Sud et de l'Est : les défis de la population et de la croissance. • Japon-Chine : concurrences régionales, ambitions mondiales.

En géographie, comme en histoire, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures.

P

rogramme de la série S

□ Annexe de l'arrêté du 12 juillet 2011

fixant le programme de l'enseignement facultatif d'histoire-géographie en classe terminale de la série scientifique.

BO spécial n° 8 du 13 octobre 2011

Des clés historiques et géographiques pour lire le monde

Introduction

Les élèves de la série S qui font le choix de suivre l'enseignement optionnel d'histoire et de géographie en terminale ont l'opportunité d'étudier de nouveaux champs de connaissances nécessaires à la compréhension de notre époque. Ces « clés pour lire le monde » permettent d'enrichir une culture générale historique et géographique et d'approfondir des méthodes utiles à la poursuite d'études supérieures.

Le fil conducteur du programme

Le programme se compose de quatre questions qui associent l'histoire et la géographie, soit en privilégiant des études propres à chaque discipline, soit en proposant une analyse croisée (exemple : « Représentations et cartes du monde depuis l'Antiquité »). Cette conception originale permet de mettre en exergue les convergences entre les deux disciplines autant que leurs démarches spécifiques.

Les questions 1 et 2, consacrées à l'étude de la mondialisation et d'enjeux géopolitiques planétaires, recourent des thèmes traités dans le cadre des programmes d'histoire et de géographie de terminale des séries ES et L.

Les questions 3 et 4 sont abordées selon des approches liées aux objectifs de formation scientifique de la série S : la question 3 « Représenter le monde », qui recoupe partiellement l'une des questions du programme de géographie de la classe de terminale des séries ES et L (« Des cartes pour comprendre le monde »), propose une réflexion critique, notamment sur les techniques de conception et les usages des cartes, des images satellites et des systèmes d'information géographique. La question 4 « Innovations et sociétés » permet d'aborder de grands enjeux scientifiques de notre

temps (l'innovation technologique, la santé, la course à l'espace) dans leurs rapports aux sociétés et aux territoires.

Pour traiter le programme

Ce programme se prête à de nombreuses possibilités d'itinéraires et à une grande diversité de situations d'apprentissage, dans le cadre de la liberté et de la responsabilité pédagogiques du professeur. Il s'agit de traiter trois questions sur les quatre prévues dans le programme. Elles peuvent être abordées dans un ordre différent de celui de leur présentation. Chaque question propose une étude obligatoire, complétée par une étude au choix. Cette organisation très souple, propre au caractère optionnel de cet enseignement, permet d'approfondir un certain nombre d'objectifs méthodologiques :

- la confrontation de situations historiques ou/et géographiques ;
- l'analyse de cartes historiques et géographiques, en prenant appui si possible sur les Tice ;
- la maîtrise de l'expression orale et la construction d'un discours argumenté.

Pour traiter les trois questions choisies, les situations d'apprentissage peuvent notamment prendre appui sur des recherches et des productions personnelles des élèves, qui seront autant d'occasions de développer la capacité à conduire un travail autonome ou au sein d'un groupe, et d'apprendre à le communiquer.

Programme

Des clés historiques et géographiques pour lire le monde.

On traite trois questions au choix parmi les quatre suivantes.

Question 1 – La mondialisation en fonctionnement

- La mondialisation : processus, acteurs et territoires.
- Une étude au choix parmi les deux suivantes :
 - un produit dans la mondialisation, du début du xx^e siècle à nos jours,
 - sport, mondialisation et géopolitique depuis les années 1930.

Question 2 – Enjeux et recompositions géopolitiques du monde

- Les chemins de la puissance : les États-Unis et le monde depuis les « 14 points » du Président Wilson (1918).
- Une étude au choix parmi les deux suivantes :
 - les espaces maritimes aujourd'hui : approche géostratégique,
 - le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Question 3 – Représenter le monde

- Représentations et cartes du monde depuis l'Antiquité.
- Une étude au choix parmi les deux suivantes :
 - des outils pour la géographie : images satellites ou systèmes d'information géographiques (au choix),
 - les cartes, enjeux politiques : approche critique.

Question 4 – Innovation et sociétés

- Les territoires de l'innovation dans le monde actuel.
- Une étude au choix parmi les deux suivantes :
 - la lutte contre les maladies infectieuses depuis Pasteur,
 - la course à l'espace depuis la Seconde Guerre mondiale.

Préambule

Le devoir de prescrire le contenu d'apprentissage théorique et pratique des programmes de l'histoire et de la géographie au lycée et de répondre, grâce à la recherche du sens et à l'analyse du raisonnement et de l'ergotisme, aux besoins culturels, civiques et intellectuels de cet enseignement.

En classe de terminale option internationale, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires. Les programmes créés en 2001 et 2002 ont permis de mettre à jour les contenus de ces deux disciplines des séries ES, L et S (arrêté n° 12 juillet 2001, BO spécial n° 3 du 13 octobre 2001).

Les programmes de cette section définissent des choix plus une lecture historique et géographique du monde actuel. Les modules de cet enseignement ont une continuité de notes des programmes des classes de seconde et de première :

- partir d'un thème entre les deux disciplines ;
- place importante des études de cas en géographie et des études de cas et notes de perspectives en histoire ;
- utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- liberté et responsabilité pédagogiques des enseignants qui peuvent construire leur enseignement, non seulement au sein de chacun des programmes d'histoire et de géographie, mais aussi en les articulant, étant donné le caractère séquentiel, autour de sujets de convergence.

L'enseignement de cette section prendra en compte les spécificités historiques et géographiques de la discipline de l'histoire et de l'état des lieux des questions de la région.

Cette offre en deux modules permettra aux élèves de la poursuivre d'études supérieures grâce à l'acquisition de connaissances et à l'approfondissement des capacités et des méthodes acquises dans le lycée qui ont été progressivement introduites de la seconde à la première. Dans cette perspective, une attention particulière sera parallèlement accordée au développement du sens critique et à l'acquisition d'un savoir autonome.

P

rogramme des classes terminales conduisant

au baccalauréat général, option internationale

□ Annexe de l'arrêté du 9 février 2012

fixant le programme de l'enseignement de l'histoire-géographie dans les classes terminales conduisant au baccalauréat général, option internationale.

BO n° 13 du 29 mars 2012

Préambule

La classe de première a permis d'approfondir l'approche synthétique et problématisée propre à l'enseignement de l'histoire et de la géographie au lycée et de répondre, grâce à la recherche du sens et à l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique, aux finalités culturelles, civiques et intellectuelles de cet enseignement.

En classe de terminale option internationale, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires. Les programmes enseignés s'y réfèrent au programme national d'enseignement en classe terminale des séries ES et L (arrêté le 12 juillet 2011, BO spécial n° 8 du 13 octobre 2011).

Les programmes de cette option donnent des clés pour une lecture historique et géographique du monde actuel. Les modalités de leur mise en œuvre s'inscrivent dans la continuité de celles des programmes des classes de seconde et de première :

- parité horaire entre les deux disciplines ;
- place importante des études de cas en géographie et des études délimitées et mises en perspective en histoire ;
- utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- liberté et responsabilité pédagogiques des professeurs qui peuvent construire leur itinéraire, non seulement au sein de chacun des programmes d'histoire et de géographie, mais encore en les articulant, autant qu'ils le jugeront nécessaire, autour de points de convergence.

L'enseignement dans cette option prendra en compte les spécificités historiques et géographiques de la civilisation, de l'espace et de l'État dont relèvent les « questions » au programme.

Cette mise en œuvre doit également préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures grâce à l'acquisition de connaissances et à l'approfondissement des capacités et des méthodes figurant dans le tableau qui suit et qui ont été progressivement maîtrisées de la seconde à la première. Dans cette perspective, une attention soutenue sera particulièrement accordée au développement du sens critique et à l'organisation d'un travail autonome.

Le traitement des « questions » obéit aux « objectifs d'apprentissage », choix et prescriptions de « mise en œuvre » définis dans les programmes arrêtés le 12 juillet 2011.

Histoire - Regards historiques sur le monde actuel

Thème 1 - Le rapport des sociétés à leur passé (10 heures)

Questions	Mise en œuvre
Le patrimoine : lecture historique	Une étude au choix parmi les deux suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Le centre historique de Paris ; • Le centre historique d'une ville au choix de la section.
Les mémoires : lecture historique	Une étude au choix parmi les deux suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale ; • Un thème mémoriel afférant à l'histoire nationale au XX^e siècle au choix de la section.

Thème 2 - Idéologies, opinions et croyances de la fin du XIX^e siècle à nos jours (10 heures)

Questions	Mise en œuvre
Médias et opinion publique	Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France et dans le monde de la fin du XIX ^e siècle à nos jours.
Religion et société	Religion et société depuis 1900 dans un État au choix de la section.

Thème 3 - Puissances et tensions dans le monde de 1918 à nos jours (12 heures)

Questions	Mise en œuvre
Les chemins de la puissance	<ul style="list-style-type: none"> • Les États-Unis et le monde depuis les « 14 points » du Président Wilson (1918). • La Chine et le monde depuis le « mouvement du 4 mai 1919 ».
Un foyer de conflits	Le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Thème 4 - Les échelles de gouvernement dans le monde de 1945 à nos jours (12 heures)

Questions	Mise en œuvre
L'échelle de l'État-nation	Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement et administration.
L'échelle continentale	Le projet d'une Europe politique depuis le congrès de La Haye (1948).
L'échelle mondiale	La gouvernance économique mondiale depuis 1944.

Thème 5 (12 heures)

Étude d'un État (au choix de la section) depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle jusqu'à nos jours (12 heures).

En histoire, comme en géographie, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures. On recherchera un traitement équilibré de l'ensemble des thèmes.

Géographie - Mondialisation et dynamiques géographiques des territoires

Thème 1 introductif - Clés de lecture d'un monde complexe (10-11 heures)

Questions	Mise en œuvre
Des cartes pour comprendre le monde	L'étude consiste à approcher la complexité du monde par l'interrogation et la confrontation de grilles de lecture géopolitiques, géo-économiques, géoculturelles et géo-environnementales. Cette étude, menée principalement à partir de cartes, est l'occasion d'une réflexion critique sur les modes de représentations cartographiques.
Des cartes pour comprendre la Russie	Les grilles de lecture de la question 1 sont utilisées pour appréhender la complexité d'une situation géographique : <ul style="list-style-type: none"> • la Russie, un État continent eurasiatique en recomposition.

Thème 2 - Les dynamiques de la mondialisation (18-20 heures)

Questions	Mise en œuvre
La mondialisation en fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Un produit mondialisé (étude de cas). • Processus et acteurs de la mondialisation. • Mobilités, flux et réseaux.
Les territoires dans la mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville mondiale (étude de cas). • Pôles et espaces majeurs de la mondialisation ; territoires et sociétés en marge de la mondialisation. • Les espaces maritimes : approche géostratégique.
La mondialisation en débat	<ul style="list-style-type: none"> • Les limites de la mondialisation. • Débats et contestations.

Thème 3 - Dynamiques géographiques de grandes aires continentales (29-31 heures)

Questions	Mise en œuvre
L'Amérique : puissance du Nord, affirmation du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Le bassin caraïbe : interface américaine, interface mondiale (étude de cas). • Le continent américain : entre tensions et intégrations régionales. • États-Unis, Brésil : rôle mondial, dynamiques territoriales.
L'Afrique : les défis du développement	<ul style="list-style-type: none"> • Le Sahara : ressources, conflits (étude de cas). • Le continent africain face au développement et à la mondialisation. • L'Afrique du Sud : un pays émergent.
L'Asie du Sud et de l'Est : les enjeux de la croissance	<ul style="list-style-type: none"> • Mumbai : modernité, inégalités (étude de cas). • L'Asie du Sud et de l'Est : les défis de la population et de la croissance. • Japon-Chine : concurrences régionales, ambitions mondiales.

En géographie, comme en histoire, le programme est conçu pour être traité dans un horaire annuel de 57 à 62 heures.

H oraires

□ **Arrêtés du 27 janvier et du 1^{er} février 2010 : extraits**

Organisation et horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général

BO spécial n° 1 du 4 février 2010

NOR : MENE0929859A

Le ministre de l'Éducation nationale

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Vu le Code de l'éducation, notamment articles L. 311-2, D. 331-29, D. 331-41, D. 333-2, D. 333-3 et R. 421-41-3 ;

Vu le Code rural ;

Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 décembre 2009 ;

Vu l'avis du Conseil National de l'Enseignement Agricole du 17 décembre 2009 ;

arrêtent

Article premier – À l'issue de la classe de seconde générale et technologique des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole, les élèves qui s'orientent dans la voie générale suivent un cycle d'études pour la préparation d'un baccalauréat général. Le cycle terminal de la voie générale, composé des classes de première et terminale, comprend trois séries : ES, L et S.

Article 2 – Les classes de première et les classes terminales sont organisées de manière à préparer progressivement les élèves à une spécialisation dans une des trois séries de la voie générale.

L'horaire des enseignements de chaque série est fixé en annexe du présent arrêté.

Article 3 – Les enseignements des classes de première et des classes terminales comprennent, pour tous les élèves, des enseignements communs aux trois séries, un accompagnement personnalisé, des enseignements spécifiques de chaque série et des enseignements facultatifs. Certains enseignements spécifiques peuvent faire l'objet d'un choix.

Des enseignements facultatifs peuvent être choisis selon les modalités fixées par l'annexe du présent arrêté. En classe terminale de la série S, un enseignement d'histoire-géographie peut être choisi par un élève à ce titre, en sus de deux autres enseignements facultatifs.

Article 4 – L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins.

Il comprend des actions coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires. En classe terminale, l'accompagnement personnalisé prend appui prioritairement sur les enseignements spécifiques de chaque série.

L'horaire de l'accompagnement personnalisé est de 72 heures annuelles ; il peut être utilisé sur la base de deux heures hebdomadaires.

L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal.

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-41-3 du Code de l'éducation susvisé, les modalités d'organisation de cet accompagnement personnalisé font l'objet de propositions du conseil pédagogique soumises à l'approbation du conseil d'administration par le chef d'établissement.

Article 5 – Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours de formation et d'orientation.

Article 6 – Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remise à niveau pour éviter un redoublement.

Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles lors des changements de voie d'orientation visés à l'article D. 331-29.

Article 7 – Dans le cadre des enseignements obligatoires, les élèves réalisent en classes de première des travaux personnels encadrés sous la responsabilité pédagogique des enseignants. Ces travaux s'appuient en priorité sur les disciplines spécifiques de chaque série.

Article 8 – Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs d'académie sur une base par division de :

- 7 heures hebdomadaires en classe de première ES ;
- 7 heures hebdomadaires en classe de première L ;
- 9 heures hebdomadaires en classe de première S ;
- 6 heures hebdomadaires en classe terminale ES ;
- 6 heures hebdomadaires en classe terminale L ;
- 10 heures hebdomadaires en classe terminale S.

Cette enveloppe peut être abondée en fonction des spécificités pédagogiques de chaque établissement. Son utilisation fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique. Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.

Article 9 – Les enseignements optionnels obligatoires ou facultatifs sont choisis par les élèves parmi ceux offerts par leur établissement dans le cadre des tableaux figurant en annexe au présent arrêté. Les recteurs d'académie et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt fixent, pour les établissements relevant de leur compétence, la carte des enseignements optionnels, après avis des instances consultatives concernées. À titre exceptionnel, un élève peut suivre une partie des enseignements dans un autre établissement que celui où il est inscrit, dans le cas où ces enseignements ne peuvent être dispensés dans ce dernier, lorsqu'une convention existe à cet effet entre les deux établissements, ou changer d'établissement dans les conditions prévues à l'article D. 331-41 susvisé du Code de l'éducation.

Article 10 – L'accès à la classe de première des séries citées à l'article premier du présent arrêté n'est conditionné par le suivi d'aucun enseignement d'exploration particulier en classe de seconde.

Article 11 – Les dispositions du présent arrêté entrent en application à compter de la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 en classes de première, et à compter de la rentrée de l'année scolaire 2012-2013 en classes terminales. À ces mêmes dates sont **abrogées** les dispositions équivalentes de l'arrêté du 18 mars 1999 relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général. En tant que de besoin, le ministre chargé de l'Éducation nationale et le ministre chargé de l'Agriculture fixent les dispositions transitoires applicables lors de ces rentrées aux élèves redoublants.

Article 12 – Le directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale et le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris le 27 janvier 2010,

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
Luc Chatel

Le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Bruno Le Maire

□ Annexe des arrêtés du 27 janvier et du 1^{er} février 2010 : extraits

Grilles horaires du cycle terminal de la voie générale

Enseignements spécifiques de la série ES en classe terminale	Horaire de l'élève
Sciences économiques et sociales	5 h
Mathématiques	4 h
Histoire-géographie	4 h
Philosophie	4 h
Un enseignement de spécialité au choix parmi :	
Mathématiques	1 h 30
Sciences sociales et politiques	1 h 30
Économie approfondie	1 h 30

Enseignements spécifiques de la série L en classe terminale	Horaire de l'élève
Littérature	2 h
Littérature étrangère en langue étrangère	1 h 30
Histoire-géographie	4 h
Philosophie	8 h
Un enseignement de spécialité au choix parmi :	
Arts (a)	5 h
Arts du cirque	8 h
LCA : latin (b)	3 h
LCA : grec (b)	3 h
LV3 (b,c,d)	3 h
LV1 ou LV2 approfondies	3 h
Mathématiques	4 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h

(a) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en option facultative deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(b) Un même enseignement de langues et cultures de l'Antiquité ou de LV3 ne peut être pris au titre de l'enseignement de spécialité et au titre de l'option facultative.

(c) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

(d) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

Enseignements facultatifs de la série S en classe terminale	Horaire de l'élève
1) Histoire-géographie	2 h
2) 2 enseignements au plus parmi :	
LV3 (a) (b)	3 h
LCA : latin	3 h
LCA : grec	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts (c)	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3 h
Pratiques professionnelles (d)	3 h
3) atelier artistique	72 h annuelles

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en option facultative deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(d) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.



éfinition des épreuves

Baccalauréat général, séries économique et sociale et littéraire

□ Note de service n° 2011-149 du 3 octobre 2011

fixant la définition de l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries économique et sociale et littéraire à compter de la session 2013

BO spécial n° 7 du 6 octobre 2011

La présente note de service abroge et remplace à compter de la session 2013 de l'examen la note de service n° 2004-021 du 2 février 2004 définissant l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie du baccalauréat général, séries ES, L et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen.

Épreuve écrite

- Série ES, durée 4 heures, coefficient 5 ;
- Série L, durée 4 heures, coefficient 4.

L'épreuve écrite d'histoire-géographie porte sur le programme de la classe de terminale des séries ES et L.

Les modalités de l'épreuve sont communes à ces deux séries.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- mobiliser, au service d'une réflexion historique et géographique, des connaissances fondamentales pour la compréhension du monde et la formation civique et culturelle du citoyen ;
- rédiger des réponses construites et argumentées, montrant une maîtrise correcte de la langue ;
- exploiter, organiser et confronter des informations ;
- analyser des documents de sources et de natures diverses et à en faire une étude critique ;
- comprendre, interpréter et pratiquer différents langages graphiques.

Structure de l'épreuve

L'épreuve est composée de deux parties.

Sa durée totale est de quatre heures dont l'utilisation est laissée à la liberté du candidat, même s'il lui est conseillé de consacrer environ deux heures et demie à la première partie.

Dans la première partie, le candidat rédige une composition en réponse à un sujet d'histoire ou de géographie.

La deuxième partie se compose d'un exercice portant sur la discipline qui ne fait pas l'objet de la composition :

- en histoire, une étude critique d'un ou de deux document(s) ;
- en géographie, soit une étude critique d'un ou de deux document(s), soit une production graphique (réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire).

Nature des exercices

1. La composition

Le candidat traite un sujet au choix parmi deux proposés dans la même discipline.

Pour traiter le sujet choisi, en histoire comme en géographie :

- il montre qu'il sait analyser un sujet, qu'il maîtrise les connaissances nécessaires et qu'il sait les organiser ;
- il rédige un texte comportant une introduction (dégageant les enjeux du sujet et comportant une problématique), plusieurs parties structurées et une conclusion ;
- il peut y intégrer une (ou des) productions(s) graphique(s).

Le libellé du sujet peut prendre des formes diverses : reprise partielle ou totale d'intitulés du programme, question ou affirmation ; la problématique peut être explicite ou non.

2. L'étude critique de document(s) ou production graphique (réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire)

L'exercice d'étude critique de document(s), en histoire comme en géographie, comporte un titre, un ou deux document(s) et, si nécessaire, des notes explicatives. Il est accompagné d'une consigne visant à orienter le travail du candidat.

En géographie, un exercice d'un autre type peut être proposé : la réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire.

2.1 En histoire, l'étude critique d'un ou de deux document(s)

Cette étude doit permettre au candidat de rendre compte du contenu du ou des document(s) proposé(s) et d'en dégager ce qu'il(s) apporte(nt) à la compréhension des situations, des phénomènes ou des processus historiques évoqués.

Le candidat doit mettre en œuvre les démarches de l'étude de document en histoire :

- en dégageant le sens général du ou des document(s) en relation avec la question historique à laquelle il(s) se rapporte(nt) ;
- en montrant l'intérêt et les limites éventuelles du ou des document(s) pour la compréhension de cette question historique et en prenant la distance critique nécessaire ;
- en montrant, le cas échéant, l'intérêt de la confrontation des documents.

2.2 En géographie deux types d'exercices peuvent être proposés

- soit l'étude critique d'un ou de deux document(s) :

Cette étude doit permettre au candidat de rendre compte du contenu du ou des document(s) proposé(s) et d'en dégager ce qu'il(s) apporte(nt) à la compréhension des situations, des phénomènes ou des processus géographiques évoqués.

Le candidat doit mettre en œuvre les démarches de l'étude de document(s) en géographie :

- en dégagant le sens général du ou des document(s) en relation avec l'objet géographique auquel il(s) se rapporte(nt),
 - en faisant apparaître les enjeux spatiaux qu'il(s) exprime(nt) et la manière dont il(s) en rend(ent) compte,
 - en montrant l'intérêt et les limites éventuelles du ou des document(s) pour la compréhension de cette question géographique et en prenant la distance critique nécessaire,
 - en montrant, le cas échéant, l'intérêt de la confrontation des documents ;
- soit la réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire en réponse à un sujet :

Pour la réalisation d'un croquis, un fond de carte est fourni au candidat.

Évaluation et notation

L'évaluation de la copie du candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20.

À titre indicatif, la première partie peut compter pour 12 points et la deuxième partie pour 8 points.

Cas des candidats handicapés

Les candidats reconnus handicapés moteurs ou sensoriels peuvent demander à bénéficier, pour les exercices de géographie de la deuxième partie de l'épreuve, de l'adaptation suivante : à partir du même sujet, le candidat remplace l'exercice de réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire par une rédaction d'une page environ.

Épreuve orale de contrôle

- Durée : 20 minutes ;
- Temps de préparation : 20 minutes.

L'épreuve porte à la fois sur le programme d'histoire et sur celui de géographie de la classe de terminale. Le candidat tire au sort un sujet. Chaque sujet comporte une question d'histoire et une question de géographie.

Les questions du sujet portent sur des thèmes majeurs ou ensembles géographiques du programme. L'une des questions (histoire ou géographie) est accompagnée d'un document.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20. L'examineur évalue la maîtrise des connaissances, la clarté de l'exposition et la capacité à tirer parti d'un document. Le questionnement qui suit l'exposé peut déborder le cadre strict des sujets proposés et porter sur la compréhension d'ensemble des questions étudiées.

Baccalauréat général, série scientifique

□ Note de service n° 2011-150 du 3 octobre 2011

fixant la définition de l'épreuve facultative d'histoire-géographie du baccalauréat général, série scientifique à compter de la session 2013.

BO spécial n° 7 du 6 octobre 2011

Épreuve orale

- Durée 20 minutes ;
- Temps de préparation : 20 minutes.

L'épreuve est notée sur 20.

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement facultatif d'histoire-géographie de la classe de terminale de la série S.

Le candidat choisit un sujet parmi deux proposés par l'examineur. Les sujets portent sur les questions et les études traitées en classe, figurant sur une liste conforme au programme, signée par le professeur et le chef d'établissement et portant le cachet du lycée.

Si une production personnelle a été réalisée au cours de l'année, elle peut être mentionnée sur cette liste et, dans ce cas, le candidat s'en munit.

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. La liste est alors constituée par le candidat lui-même en conformité avec le programme de la classe de terminale.

Le questionnement qui suit l'exposé du candidat peut déborder le cadre strict du sujet choisi.

Les librairies et médiathèques du SCÉRÉN

des professionnels au service de l'éducation

Académie d'Aix-Marseille

CRDP : 31, bd d'Athènes
13232 Marseille Cedex 01
T 04 91 14 13 12

Autres implantations : Digne-les-Bains, Gap, Avignon.

Académie d'Amiens

CRDP : 45, rue Saint-Leu – BP 2605
80026 Amiens Cedex 1
T 03 22 71 41 60

Autres implantations : Laon, Beauvais.

Académie de Besançon

CRDP : 5, rue des Fusillés de la
Résistance – BP 1153
25003 Besançon Cedex
T 03 81 25 02 51

Autres implantations : Montbéliard, Pontarlier, Lons-le-Saunier, Vesoul, Belfort.

Académie de Bordeaux

CRDP : 75, cours d'Alsace-Lorraine
33075 Bordeaux Cedex
T 05 56 01 56 70

Autres implantations : Mérignac, Périgueux, Mont-de-Marsan, Agen, Pau.

Académie de Caen

CRDP : 21, rue du Moulin-au-Roy
BP 5152 – 14070 Caen Cedex 5
T 02 31 56 61 00

Autres implantations : Bayeux, Falaise, Lisieux, Vire, Saint-Lô, Cherbourg, Avranches, Alençon, Flers, L'Aigle.

Académie de Clermont-Ferrand

CRDP : 15, rue d'Amboise – BP 10413
63011 Clermont-Ferrand Cedex 1
T 04 73 98 09 50

Autres implantations : Aurillac, Le-Puy-en-Velay, Moulins.

Académie de Corse

CRDP : Immeuble Castellani
BP 70961 – Avenue du Mont Thabor
20700 Ajaccio Cedex 9
T 04 95 50 90 00

Autre implantation : Bastia.

Académie de Créteil

CRDP : 2, allée des Marronniers
77420 Champs-sur-Marne
T 01 64 11 15 70

Autres implantations : Champigny-sur-Marne, Le Bourget, Melun.

Académie de Dijon

CRDP : 3, avenue Alain-Savary
BP 490 – 21013 Dijon Cedex
T 03 80 73 85 00

Autres implantations : Nevers, Mâcon, Auxerre.

Académie de Grenoble

CRDP : 11, av. du Général-Champon
38031 Grenoble Cedex
T 04 76 74 74 74

Autres implantations : Privas, Bourgoin-Jallieu, Valence, Chambéry, Annecy.

Académie de la Guadeloupe

CRDP : rue de la Documentation
Lotissement Petit Acajou – BP 385
97183 Abymes Cedex
T 05 90 82 48 33

Académie de la Guyane

CRDP : 16, bd de la République
BP 5010 – 97305 Cayenne
T 05 94 28 91 61

Académie de Lille

CRDP : 31, rue Pierre Legrand
BP 30054 – 59007 Lille
T 03 59 03 12 00

Autres implantations : Valenciennes, Dunkerque, Arras, Calais.

Académie de Limoges

CRDP : 39 F, rue Camille-Guérin
87036 Limoges Cedex
T 05 55 43 56 50

Autres implantations : Limoges, Tulle, Guéret.

Académie de Lyon

CRDP : 47, rue Philippe-de-Lassalle
69136 Lyon Cedex 04
T 04 72 00 76 00

Autres implantations : Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne.

Académie de la Martinique

CRDP : route du Phare
Pointe des Nègres – BP 529
97206 Fort-de-France Cedex
T 05 96 61 45 79

Académie de Montpellier

CRDP : allée de la Citadelle
34064 Montpellier Cedex 2
T 04 67 60 04 50

Autres implantations : Montpellier, Carcassonne, Nîmes, Mende, Perpignan, Béziers.

Académie de Nancy-Metz

CRDP : 95, rue de Metz
Co 43320 – 54014 Nancy Cedex
T 03 83 19 11 22

Autres implantations : Nancy, Metz, Bar-le-Duc, Épinal.

Académie de Nantes

CRDP : 5, route de la Jonelière
BP 92226 – 44322 Nantes Cedex 3
T 02 51 86 85 00

Autres implantations : Angers, Laval, Le Mans, Nantes, La Roche-sur-Yon.

Académie de Nice

CRDP : 51^{er}, avenue Cap-de-Croix
BP 2011 - 06101 Nice Cedex 2
T 04 93 53 71 97

Autre implantation : Toulon.

Académie d'Orléans-Tours

CRDP : 55, rue Notre-Dame-de-
Recouvrance - BP 2219
45012 Orléans Cedex 1
T 02 38 77 87 77

Autres implantations : Bourges, Chartres, Châteaurox, Tours, Blois.

Académie de Paris

CRDP : 37, rue Jacob
75270 Paris Cedex 06
T 01 44 55 62 00

Académie de Poitiers

CRDP : 6, rue Sainte-Catherine
86034 Poitiers Cedex
T 05 49 60 67 00

Autres implantations : La Couronne, La Rochelle, Niort, Jonzac, Bressuire, Châtellerauld.

Académie de Reims

CRDP : 17, bd de la Paix – BP 387
51063 Reims Cedex
T 03 26 49 58 58

Autres implantations : Charleville-Mézières, Troyes, Châlons-en-Champagne, Chaumont.

Académie de Rennes

CRDP : 92, rue d'Antrain – CS 20620
35706 Rennes Cedex 7
T 02 23 21 77 00

Autres implantations : Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Fougères, Saint-Malo, Lorient, Vannes.

Académie de la Réunion

CRDP : 16 rue Jean-Chatel
97489 Saint-Denis Cedex
T 02 62 20 96 00

Académie de Rouen

CRDP : 2, rue du Docteur-Fleury
BP 88 -76132 Mont-Saint-Aignan Cedex
T 02 32 08 87 00

Autres implantations : Évreux, Le Havre, Lillebonne.

Académie de Strasbourg

CRDP : 23, rue du Maréchal-Juin
BP 279/R7
67007 Strasbourg Cedex
T 03 88 45 51 60

Autre implantation : Colmar.

Académie de Toulouse

CRDP : 3, rue Roquelaine – BP 7045
31069 Toulouse Cedex 7
T 05 61 99 48 48

Autres implantations : Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban.

Académie de Versailles

CRDP : 2, rue Pierre Bourdan
78160 Marly-le-Roi
T 01 78 64 52 00

Autres implantations : Boulogne-Billancourt, Evry, Massy, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône.

Nouvelle-Calédonie

Immeuble Flize – avenue Carcopino
BP 215
98845 Nouméa
T 00 687 24 28 28

Adresses détaillées de toutes les implantations sur www.cndp.fr

CNDP - Librairie de l'éducation

13, rue du Four
75006 Paris

N° vert : 0800 008 212

Librairie en ligne

www.sceren.com

Imprimé en numérique par le

Centre national de documentation pédagogique

Téléport 1 @4

86961 Futuroscope cedex

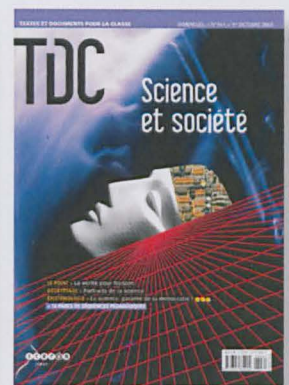
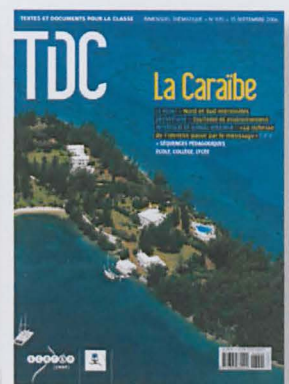
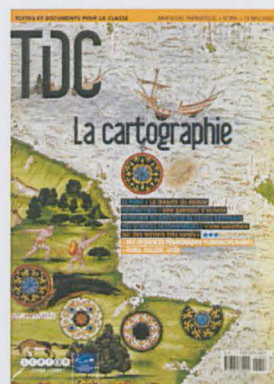
Dépôt légal : mai 2012

La revue des enseignants

TDC

Destinée aux **enseignants** et aux CDI, la revue *Textes et documents pour la classe* (TDC) propose tous les **quinze jours** un dossier thématique complet, en lien avec les programmes, en littérature, histoire des arts, arts plastiques, histoire, géographie, éducation civique et sciences.

Chaque numéro comprend **des articles de fond**, abondamment illustrés, rédigés par des spécialistes, ainsi que des **séquences pédagogiques**, adaptées aux différents niveaux, conçues et réalisées par des enseignants du terrain. On trouvera sur le **site compagnon** de la revue des compléments audiovisuels, des analyses de documents et des liens avec l'actualité.



Abonnement
(20 n°/an) :

Tarifs France : 82 €

Tarifs étranger : 120 €

(Tarifs valables jusqu'au 31/03/13)

Renseignements :
abonnement@cndp.fr

SCÉRÉN
[CNDP-CRDP]

Pour en savoir plus

www.cndp.fr/tdc

Dans la collection « Textes de référence » retrouvez :

▶ la série **Collège** - une vaste sélection de disciplines éditées dans une version papier complète, facile à parcourir et annoter, proposant les textes officiels des programmes et les horaires ;

▶ la série **Lycée, LEGT** - les textes officiels des programmes d'enseignements généraux et technologiques édités par disciplines et par niveaux, dans une version papier complète, facile à parcourir et annoter, comprenant les horaires attribués à chaque matière.

Pour commander ou télécharger tous les programmes en ligne :

▶ www.cndp.fr/produits/pubadmin/

Pour en savoir plus :

▶ consultez le site du SCÉRÉN-CNDP : www.cndp.fr

5000
RÉFÉRENCES DISPONIBLES SUR
www.sceren.com

▶ ou celui du ministère : www.education.gouv.fr

755A3897

Prix : 6 €

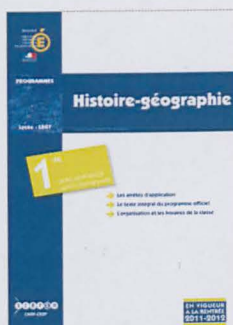
ISBN 978-2-940-03280-5



9 782240 032805

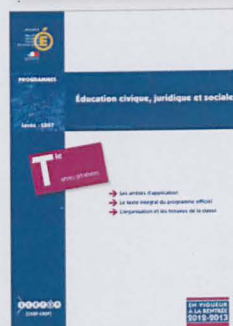
7 La collection « Textes de référence » regroupe les textes officiels des programmes d'enseignement en vigueur pour les séries générales et technologiques. Elle propose également des référentiels de diplômes de la voie professionnelle et de l'enseignement supérieur afin d'en faciliter la mise en œuvre.

Dans la même collection



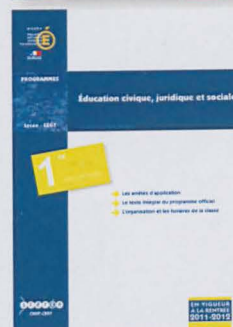
Histoire-géographie
Classe de 1^{re} séries générales et
option internationale
755A3883

Prix : 6 €



*Éducation civique,
juridique et sociale*
Classe terminale
séries générales
755A3895

Prix : 3 €



ECJS
Classe de première
755A3771

Prix : 3 €

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

